

Covid-19 : Évolution du service de gestion des déchets



À la suite des mesures gouvernementales annoncées le lundi 16 mars au soir dans la lutte contre le Coronavirus, le Syndicat Émeraude vous informe des dispositions prises jusqu'à nouvel ordre pour le ramassage des déchets.

Afin de faciliter le travail des agents de collecte, il rappelle également de respecter strictement les consignes de présentation pour la collecte des encombrants et des végétaux (voir plus bas). Veillez à éviter tant que possible de présenter les encombrants et les déchets végétaux que vous pouvez encore conserver.

[Encombrants, déchets verts : ce qu'il faut faire \(ou ne pas faire\)](#)

Tenez-vous informés chaque jour de l'évolution du service de ramassage des déchets.

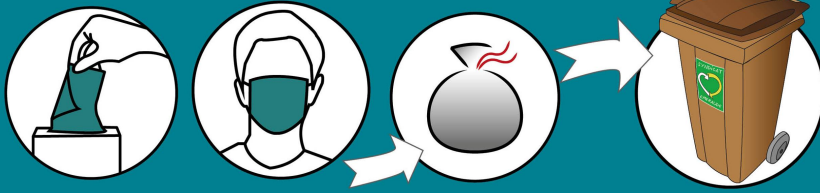
1/ Collecte des déchets en porte-à-porte

À partir du mardi 17 mars, toutes les collectes du soir débiteront à partir de 16h. Merci de présenter votre bac avant 16h.

Le prestataire de collecte informe régulièrement de la disponibilité de ses effectifs. Nous vous informerons de l'évolution du service.



INFORMATION COLLECTE DES DÉCHETS



Jetez vos mouchoirs à usage unique et masques chirurgicaux dans un sac poubelle.

Déposez-le dans la poubelle d'ordures ménagères.

2/ De nouvelles consignes pour le ramassage des encombrants

Trois règles par foyer. Tous les déchets assemblés ne doivent pas dépasser :

- 1m³
- 2m de longueur
- 70kg

Dans le cas contraire, ils ne seront pas collectés.

Trois grandes familles :

- Ferraille (vélos, armatures en métal...)
- Bois et gros cartons
- Literie et gros meubles

Sont interdits : déchets toxiques (pots de peinture...), déchets électriques et électroniques (frigo, machine à laver, pile et batterie...), des déchets végétaux ou d'autres types de déchets (ménagers, verres, gravats et plâtre, fenêtre et vitrage, pneu, bouteille de gaz...).

3/ Collecte des végétaux

Attention : **240 litres de déchets végétaux maximum** par semaine, soit le volume d'un bac couvercle fermé, et **sans sac plastique** auxquels cas, ils ne seront pas collectés.

Déchets interdits :

- Grandes branches (ou arbres)
- Sacs plastiques/poubelles

4/ Déchèteries

- Déchèterie du Plessis-Bouchard : fermeture à partir du mardi 17 mars et jusqu'à nouvel ordre.
- Déchèteries mobiles : annulation des déchèteries mobile jusqu'au 9 mai 2020 minimum.

Plus de détails sur les dates : www.syndicat-emmaude.fr

5/ Démétox

Suspension du service jusqu'au 9 mai 2020 minimum.

6/ Maintenance et livraison bacs

Toutes les interventions sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

7/ Locaux administratifs du Syndicat Émeraude

Fermeture à partir du mardi 17 mars et jusqu'à nouvel ordre.

Contact

L'accueil téléphonique a été suspendu, vous pouvez contacter le Syndicat Émeraude par mail :

L'accès téléphonique a été suspendu, vous pouvez contacter le Syndicat Emeraude par mail :

- contact@syndicat-meraude.com

Document(s)

[Consultez le calendrier des collectes 2020](#)

Liens utiles

[Coronavirus : Informations, actualités, dispositions](#)